



Compte-rendu du Comité Départemental de l'Action Sociale du 28 juin 2023

Après lecture des déclarations liminaires, la délégation a rappelé le fonctionnement (toujours selon le règlement intérieur de 2019) et nommé le secrétariat adjoint : Solidaires FP.

Nous avons siégé un mercredi matin, alors que le DDFiP s'était engagé à ne pas convoquer d'instance en première convocation sur le mercredi. Il s'en est excusé et a assuré que les représentants à temps-partiel qui étaient venus siéger auraient une compensation comme lors des stages professionnels.

1) Approbation du PV du CDAS du 21/11/2022 à l'unanimité.

2) Note d'orientation 2023.

Il a été rappelé au président que c'est à lui de la communiquer aux représentants des personnels.

Présentation de la note par Mme HUC-TISSERON – déléguée régionale.

Nous avons demandé où en était la cession des résidences EPAF. Suite au CNAS du 31/05, il y a une réorganisation du réseau. À surveiller. La communication va être revue et améliorée. Suite aux divers travaux menés depuis 202, il y aura des CESU 12-14 ans. 1Ainsi que des « coupons » sport entre 50 et 80 € en fonction des ressources. Pour le moment, le fonctionnement des CDAS est conforté. Une formation des membres du CDAS va être faite à la rentrée par la déléguée en personne sur une demi-journée en présentiel.

Il a été évoqué la problématique des retraités que la délégation ne peut plus contacter à cause des restrictions liées à la CNIL et au RGPD. À cause de cela, les services RH ne peuvent plus communiquer les coordonnées aux tiers. Une information va être faite par les services RH auprès des futurs retraités. Quid des autres personnels ?

3) Bilan CAL 2022.

C'était une année particulière avec le départ de la déléguée précédente au 31/08, qui n'a été remplacée qu'au 1^{er} février.

L'abonnement au site Toutapprendre.com avait été reconduit avec notamment un accès à des professeurs en ligne. Pour les E-cartes cadeau, la délégation bénéficie d'une restitution des cartes non utilisées. Nous vous invitons très vivement à utiliser vos E-cartes et à faire part de toutes difficultés à la délégation (Stéphanie Herodet : stephanie.herodet@finances.gouv.fr ou actionsociale.finances.gouv.fr).

4) Répartition du CAL 2023 et propositions d'actions.

Le budget est encore amputé, mais nous récupérons les cartes cadeau inutilisées. Certaines actions vont être mises en place qui n'impactent pas le budget :

Séjour à Vendre, organisé et géré par la délégation de la DDFiP de la Drôme, et les campagnes MGEFI sur la cité : dépistage bucco-dentaire le jeudi 12/10 et vaccination anti-grippale le 16/11.

- L'arbre de Noël aura lieu le mercredi 13/12 et ce sera une kermesse comme en 2019. Nous avons décidé d'élargir la tranche d'âge des enfants pouvant prétendre à la carte cadeau de Noël pour cette année, passant de 11-14 ans à 9-14 ans.

Vote unanime pour

- Sorties : le marché régional n'a pas abouti, mais nous pouvons envisager d'en faire 2. Ces sorties seront ouvertes aux actifs et aux retraités.

Pour 2024, les subventions de sorties seront soumises au quotient familial.

Vote unanime pour

- La ligne Amitié finances n'apparaît plus. C'est un geste de la délégation pour les agents en maladie depuis plus de 6 mois et qui sont « isolés » de leur collectif de travail. La délégation fait toujours face aux problèmes liés à la communication des informations par le service RH et à ses limites liées à la CNIL/RGPD.

5) Présentation convention FRANCE VICTIMES, bilan de l'activité de l'assistante sociale pour l'année 2022 et informations logement.

Convention ministère MEFR/France VICTIMES. Dans le 84, l'association conventionnée est l'AMAV qui propose un accompagnement juridique, psychologique et social aux victimes (sphère privée ou professionnelle), pour saisir cet organisme, il faut saisir impérativement le service social (Pauline RIBEIRO : 04 90 27 73 39).

Info logement. Le contingent préfectoral dépend maintenant directement des bailleurs sociaux.

Tout comme pour les demandes de logement ALPAF, il faut faire la demande de logement social en ligne : www.demande-logement-social.gouv.fr, après obtention d'un numéro départemental, contacter l'assistante sociale.

Bilan 2022 : L'assistante sociale travaille à 50 % pour le ministère des finances et également pour le ministère de la justice à 50 %.

6) Point sur le restaurant financier d'Orange.

L'association a été dissoute le 15/05 mais le PV n'est pas encore revenu en direction. Actuellement, les agents bénéficient des titres restaurant mais la DGAFP souhaite privilégier une restauration collective. Un conventionnement est à l'étude.

7) Questions diverses.

Nous avons abordé la question de la salle de restauration au rez-de-chaussée du RIA d'Avignon pendant les travaux du programme de rénovation de la cité administrative (P348). Lors de la dernière AG de l'association qui gère le RIA, le président a refusé la solution de portage de repas. Comme pour les travaux et le parking, il est très difficile de trouver un accord avec toutes les administrations concernées.

Votre représentante CGT au CDAS :
Mélania LUBINU